

# Certificat complémentaire "Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf"

RS5014 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 335                        |
| Formacode(s)          | 15439                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 10/09/2019                 |
| Date d'échéance       | 10/09/2024                 |

## Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                   | SIRET          | Habilitation                     |
|-------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE | 19340099100017 | Former et organiser l'évaluation |
| FEDERATION FRANCAISE DE GOLF                                | 78466318900040 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat complémentaire « Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf » est associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité (BPJEPS) « éducateur sportif » mention « golf ». Il est composé de deux unités capitalisables.

Ce certificat atteste des compétences de l'animateur à assurer la mise en œuvre de techniques de commercialisation de produits ou de service d'enseignement en golf.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

UC1 : Mettre en œuvre des techniques simples de commercialisation de produits et services

- Gérer un fichier clients
- Identifier les caractéristiques de l'offre du marché et les attentes de la clientèle
- Commercialiser des produits et des services d'enseignement adaptés à la cible de clientèle

UC2 : Vendre en face à face un produit ou un service d'enseignement auprès de prescripteurs ou de clients

- Identifier les motivations et les freins à la vente
- Présenter le produit ou le service d'enseignement
- Argumenter et de traiter les objections
- Conclure la vente

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La commercialisation de produits et services d'enseignement en golf ne fait pas l'objet d'une réglementation d'activité.

A noter toutefois que ce certificat complémentaire est associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité (BPJEPS) « éducateur sportif » mention « golf », il s'adresse donc exclusivement à des éducateurs sportifs de golf qualifiés.

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le certificat complémentaire « Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf » est associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif », mention « golf » et ne peut être délivré qu'à un détenteur du diplôme auquel il est associé.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Cf. Article R212-10-2 du Code du sport :

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. En cas d'indisponibilité du président du jury, celui-ci peut être suppléé par un agent de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

L'arrêté du 1er décembre 2016 stipule en outre que les évaluateurs du certificat « Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf » sont titulaires d'une qualification au minimum de niveau 4 dans le champ des activités commerciales ou ayant trois années d'expérience professionnelle dans une unité commerciale du secteur du golf. Les évaluateurs sont choisis sur la liste des experts établies par le DRJSCS ou le DJSCS. La CPNEF du Golf propose au DRJSCS ou au DJSCS les noms des personnes qualifiées qu'elle souhaite faire figurer sur cette liste.

### COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Cf. Article R212-10-2 du Code du sport : Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. En cas d'indisponibilité du président du jury, celui-ci peut être suppléé par un agent de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

L'arrêté du 1er décembre 2016 stipule en outre que les évaluateurs du certificat « Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf » sont titulaires d'une qualification au minimum de niveau 4 dans le champ des activités commerciales ou ayant trois années d'expérience professionnelle dans une unité commerciale du secteur du golf. Les évaluateurs sont choisis sur la liste des experts établies par le DRJSCS ou le DJSCS. La CPNEF du Golf

propose au DRJSCS ou au DJCSC les noms des personnes qualifiées qu'elle souhaite faire figurer sur cette liste.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 10/09/2019 |
| Durée de l'enregistrement           | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 10/09/2024 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2018  | 29        | —        | —                | —            |

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/le-bpjeps/Reglementation-4-UC/Certificats-Complementaires/>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5014/>